## Les philosophes du droit naturel (suite)

Comme nous l'avons vu au cours précédent avec Hobbes, les philosophes du droit naturel défendent l'idée qu'il existe des droits issus d'une nature humaine. Ces droits sont fondamentaux et ne varient pas selon les époques et les situations. Ils serviraient de socle, de base, de fondement à l'établissement de l'Etat.

#### 5.2 John Locke

John Locke (1632 - 1704) est un philosophe et un médecin anglais, penseur de l'Enlightenment (les Lumières anglaises). Il fut professeur à Oxford. John Locke est considéré comme l'un des théoriciens du **courant empiriste** car il soutient, contre Descartes, que nos connaissances dérivent de la seule expérience sensible. Or, dans l'expérience, on ne rencontre que des objets particuliers, des individus singuliers. Par conséquent, les idées et les concepts ne sont que des constructions de l'esprit qui n'existent pas dans la réalité. L'empirisme est donc le courant philosophique qui privilégie l'expérience plutôt que les idées abstraites éloignées de la réalité sensible. Nous aurons l'occasion d'étudier l'empirisme par la suite. Aujourd'hui, nous allons plutôt nous pencher sur la philosophie politique de Locke.



# Le droit à la propriété

Comme Hobbes, Locke cherche à décrire les hommes à l'état de nature. Selon Locke, tous les hommes cherchent fondamentalement à survivre et pour cela ils doivent travailler (originairement, travailler la terre). D'où l'idée centrale de la pensée de Locke, celle de **propriété**. Le droit naturel le plus absolu, le plus fondamental, est le droit de propriété. Ce qui signifie que nous sommes à la fois propriétaires de **nous-mêmes** (notre pensée, notre corps, nos paroles) et des **biens** que nous avons produits ou cultivés. L'homme est avant tout un travailleur, et c'est pour lui un droit fondamental de pouvoir disposer des produits de son travail, en les consommant et en les échangeant comme il l'entend.

Ainsi, Locke définit l'homme à partir de sa fonction productive. Cette idée sera vivement contestée à l'époque car cette définition de l'homme n'est pas perçue comme assez noble. Elle sera aussi contestée plus tard par les marxistes car elle semble être une légitimation du système capitaliste. Locke n'est-il pas en train de poser les bases de l'individualisme possessif de la bourgeoisie moderne ? Du travail au commerce, il y a évidemment une continuité.

Contrairement à Hobbes, Locke ne croit pas qu'à l'état de nature l'homme soit hostile, il est plutôt dans le respect des biens et de la liberté d'autrui. A l'état de nature, les hommes ne cherchent pas l'isolement, ils se lient entre eux par des rapports économiques, familiaux et culturels. Ces liens se créent par **intérêt** (ex : le troc). Le principe de sociabilité repose sur un fondement individualiste. C'est pour cela que l'on a vu en Locke le fondateur du libéralisme.

Le **libéralisme** repose sur la conviction que l'Etat n'est pas la base de la vie sociale, culturelle et économique, mais que c'est le libre jeu des choix individuels qui en est le fondement. Le libéralisme plaide donc pour que l'Etat n'entrave pas ce libre jeu. Par conséquent, la justice elle-même n'est pas instituée par l'Etat (contrairement à Hobbes), elle est immanente à l'état de nature. Aujourd'hui, nous parlerions d'autorégulation ou de jeu de forces pour expliquer comment les rapports humains peuvent s'organiser d'eux-mêmes. Locke déclare : « La nature ne fait jamais les choses sans une bonne raison ». Les libéraux se méfieront donc

bureaucratiquement. Hobbes défendait le Léviathan, l'Etat tout puissant qui instaure des relations humaines sereines, Locke veut laisser les hommes échanger librement leurs biens, selon leurs intérêts respectifs. Hobbes avait peur de l'état de nature, qui est un état de guerre, Locke est plus optimiste quant à la nature humaine, selon lui, elle ne serait pas si violente.

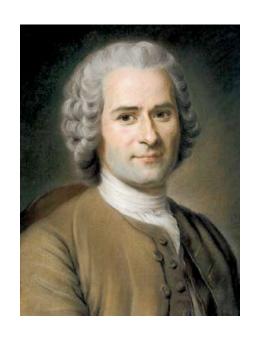
### L'Etat est limité et légitimé

Mais pourquoi, alors que l'état de nature garantit la liberté et la propriété, les hommes ressentent-ils le besoin de se soumettre à un « gouvernement civil » ? L'état de nature est peut-être un état de sociabilité et de justice, mais c'est tout de même un état d'instabilité et d'incertitude car tout homme est à la fois juge et partie de la loi naturelle. Tout homme va inévitablement chercher à faire pencher toutes les décisions vers son propre intérêt. Le contrat social est le moment où les hommes s'engagent mutuellement à se soumettre, en cas de litige, à l'autorité d'un arbitre impartial qui peut châtier les criminels. La pensée de Locke est un antiabsolutisme, il refuse de donner un pouvoir trop important à l'Etat. Locke ébauche également la théorie des trois pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif) qui est le fondement même de l'organisation de l'Etat moderne. Il faut une loi, un juge et une force coercitive séparés. Retenons tout de même que selon Locke, le but premier de l'Etat est d'arbitrer les litiges, il ne doit donc pas intervenir tant que les relations entre les hommes restent pacifiques. Il doit s'abstenir d'intervenir en ce qui concerne les inégalités sociales par exemple.

Ainsi, dans la doctrine de Locke, l'Etat est à la fois limité et légitimé. Limité puisque sa seule fonction est de garantir la coexistence pacifique des libertés et légitimé puisqu'il est indispensable en tant qu'arbitre. Etudions maintenant la pensée de Rousseau. Certes, il vécut après Hobbes et Locke, mais il reprit les mêmes questions que ces deux philosophes.

## 5.3 Jean-Jacques Rousseau

Rousseau est né en 1712 à Genève dans une famille modeste de 15 enfants. Il vécut une existence marginale, il se voyait comme un paria dans cette société bourgeoise qu'il jugeait corrompue, décadente et injuste. Il exerça toute sorte de métiers et vécut dans différents pays d'Europe. Il collabora à l'*Encyclopédie*. Il eut 5 enfants qu'il abandonna tous. En 1750, il rend une dissertation sur une question proposée par l'Académie de Dijon : « le progrès des arts et des sciences contribue-t-il à corrompre ou à épurer les mœurs? ». Rousseau est l'un des seuls à répondre que, non seulement le progrès scientifique et culturel n'améliore pas l'existence de l'homme, mais en plus qu'il augmente l'injustice et l'inégalité. Vers la fin de sa vie, la pensée de Rousseau prit un tournant plus romantique, annonçant ainsi l'un des grands mouvements artistiques du XIXème siècle.



### Le « bon sauvage »

Selon Rousseau, l'homme est naturellement bon, il est une sorte de « bon sauvage ». S'il en arrive à faire le mal, cela est dû à la société. Elle le rend vaniteux, hypocrite et superficiel. Le cœur de l'homme est foncièrement pur, mais d'un autre coté l'histoire humaine est celle de la déchéance morale continuelle. A l'état de nature, les hommes ne connaissent que deux sortes de sentiments : l'amour de soi (chercher à se préserver) et la pitié (répugnance affective à voir souffrir l'autre). Mais, l'homme a la possibilité de se dénaturer, de sortir de sa condition de départ. Avec l'émergence de la société, l'homme délaisse son être au profit du paraître, mais aussi de l'avoir. Car avec le travail naît la propriété qui, selon Rousseau, est une institution véritablement malfaisante et contre-nature. L'institution de l'Etat et du droit n'a pour effet que de

fixer les rapports d'inégalité qui existent dans la société. Nous pouvons le constater, Locke et Rousseau sont en total désaccord sur ce point.

Peut-on sortir de ce malheur dans lequel l'histoire humaine s'est engouffrée ? Retourner à l'état de nature n'est pas possible, nous ne pouvons revenir en arrière. Cependant, il est possible de **retrouver en nous notre vraie nature**. Les ressources que l'homme a mobilisées jusqu'à présent à se perdre (dans les richesses, les apparences, le faste inutile), Rousseau voudrait qu'il les emploie maintenant à se retrouver. Nous devrions essayer de nous réconcilier avec nous-mêmes, pour cela il faut instituer une nouvelle forme de société par un nouveau contrat social.

#### La liberté du citoyen

Ce que Rousseau attend du contrat social n'est donc pas, comme Locke, un système de protection des individus, mais une **mutation qualitative de l'homme**, une véritable transfiguration par laquelle il recouvrerait sa liberté et son authenticité. Cette liberté, ce n'est pas l'indépendance, mais l'**autonomie**, au sens propre du terme : l'acte de se donner à soi-même (« auto ») sa propre loi (« nomos »). Nous pouvons nous unir librement à autrui au sein d'une communauté politique nouvelle. L'homme devient ici citoyen, c'est-à-dire, qu'il participe activement à la création du nouvel Etat, il est actif dans l'élaboration des nouvelles lois. L'Etat exercera un pouvoir juste et légitime seulement si ce sont **les citoyens eux-mêmes qui exercent ce pouvoir**. Les citoyens peuvent tomber d'accord, car chaque homme peut trouver en lui la voix de la conscience intérieure, le sentiment intime du juste et du bien. Il existe une pureté du cœur. Il s'agit ici de comprendre qu'en nous réside le bien, il faut retrouver notre vraie nature pour le comprendre.

Chez Locke, l'institution politique a pour tâche de conserver les droits naturels de l'homme en arbitrant les conflits (libre propriété et droit au travail) et de le laisser vaquer à ses occupations. Tandis que pour Rousseau, l'institution politique fonde les droits du citoyen qui lui permettent de participer lui-même à l'élaboration des lois. Il s'agit de deux conceptions des droits de l'homme et de la démocratie différentes. Les rédacteurs de la Déclaration de 1789 oscilleront entre ces deux conceptions, ce dont témoigne le titre qu'ils lui donneront

finalement : Droits de l'homme et du citoyen.

Les trois théoriciens du droit naturel que nous venons d'étudier proposent trois visions différentes de l'homme et donc trois visions différentes de l'Etat. La question de l'existence d'une nature humaine et de son contenu est ici fondamentale. La nature humaine est-elle violente car composée d'un instinct de conservation très fort comme chez Hobbes, ou bien faut-il voir l'homme comme un être sociable qui cherche à se rapprocher de l'autre par intérêt comme chez Locke, ou encore faut-il rechercher une nature humaine perdue par une société corrompue comme le propose Rousseau? La genèse de l'Etat se fait-elle dans la peur de l'autre, dans l'attente d'un arbitre pour garantir la liberté et la propriété, dans l'espoir de l'avènement d'une autre société où l'homme devient citoyen? Ces réflexions sur la nature humaine continuent encore aujourd'hui de faire débat. La déclaration des droits de l'homme a d'ailleurs été construite sur base de ces philosophies. Et aujourd'hui, quelle vision de l'homme défend-elle encore ?

